

Compte rendu du CSAL du 15/01/2024

Nous étions réunis ce lundi 15 janvier en CSAL afin que soient présentés aux organisations syndicales :

- l'approbation des PV des séances du CSAL des 28/02/2023, 19/06/2023 et 03/07/2023 ;
- l'adoption du règlement intérieur (RI) du CSAL DIRCOFI NORD pour avis ;
- les questions diverses.

Solidaires Finances Publiques a lu en début de séance une liminaire dont vous pourrez prendre connaissance en pièce-jointe.

En préambule, la Direction nous a informé que le bail signé par le bailleur avait été finalement reçu ce jour, qu'il avait été immédiatement contre-signé par la DIRCOFI NORD et transmis dans la foulée pour validation du Domaine.

Nous avons appris que l'accord tripartite a été validé dans l'après midi suivant la tenue de ce CSAL, l'état des lieux d'entrée et la remise des clés concomitante ont pu être réalisés dans des délais permettant de tenir le calendrier prévisionnel prévoyant un emménagement au 01/02/2024.

I – Approbation des PV des CSAL

Solidaires Finances Publiques a entendu voter l'approbation du procès-verbal du 03/07/2023, mais pas ceux des 28/02/2023 (version définitive non-transmise à notre OS) et 19/06/2023 (observations formulées non-prises en compte).

II – Adoption du règlement intérieur

Solidaires Finances Publiques a voté contre l'adoption de ce règlement qui comme indiqué dans notre liminaire, a été élaboré unilatéralement par le secrétariat général (document type

national) et ne tient pas compte de l'ensemble des observations formulées par les OS lors de la CSAL en FS du 30/11/2023.

En outre, **Solidaires Finances Publiques** a fait lecture et soumis au vote une délibération relative au règlement intérieur, dont vous trouverez une copie jointe au présent compte-rendu.

III – Réponses aux questions diverses

Solidaires Finances Publiques a de nouveau interpellé la Direction afin de confirmer que tous les agents disposeront d'un badge d'accès au parking de l'immeuble EURALLIANCE et qu'aucune place hormis le stationnement PMR ne serait réservée.

La Direction nous a alors indiqué que contrairement aux informations données initialement, seuls 25 badges d'accès seraient à ce jour disponibles (un par place de stationnement) et que dès lors, un modus operandi devait être recherché quant au stationnement des agents.

En outre, 4 places sont d'ores et déjà réservées : 2 pour le stationnement PMR et 2 pour les futurs véhicules de service.

Solidaires Finances Publiques a immédiatement fait part de son grand mécontentement à cette annonce. En effet, il apparaît complètement inconcevable d'organiser un turn-over de 21 badges pour 94 agents, dont certains sont nomades, d'autres sédentaires à 100 % ou pour partie en télétravail.

Une telle situation va de facto générer de vives tensions entre les agents !

De plus, il est quasi certain que des agents se retrouveront avec leur véhicule sans possibilité d'accès au bâtiment lors des jours de réunion et de formations, mais aussi lors des journées hebdomadaires de présence obligatoire tant préconisées par la Direction.

Nous assisterons sans doute à un rétropédalage de la part de la Direction concernant cette journée obligatoire rendue impossible en l'absence de solution alternative de stationnement.

Pour la Direction, la situation n'est pas si problématique, puisque selon elle : « quand on met de l'huile dans les rouages, on y arrive », ce qui a fait sourire vos représentants élus.

Solidaires Finances Publiques estime pour sa part que **chaque agent doit être doté d'un badge d'accès** au parking quel que soit le nombre de places. Sur le site actuel de la Madeleine, 35 places sont disponibles pour les 94 agents et aucun incident n'a jamais été constaté s'agissant du stationnement. Pour **Solidaires Finances Publiques**, il convient de faire confiance aux agents, qui sauront s'organiser en toute intelligence comme depuis toujours.

Au surplus, il a été rappelé à la Direction la possibilité de solliciter auprès de la Mairie des cartes de stationnement pour les agents. Toutefois, comme déjà indiqué, une telle demande doit expressément émaner de l'employeur.

De même, il nous apparaît opportun de solliciter la DVNI afin qu'elle puisse le cas échéant participer financièrement à la dotation de places de stationnement complémentaires. Cette modeste contribution ne paraît pas dénuée de fondement, si on considère qu'elle occupe nos locaux à titre gratuit depuis plus de trente ans.

CSAL du 25/01/2024

Compte tenu du vote « contre » à l'unanimité des OS s'agissant de l'adoption du règlement intérieur, un nouveau CSAL avec ce seul point à l'ordre du jour, a été reconvoqué le 25.01.2024. Dans la mesure où aucune modification n'avait été apportée au projet de RI précédent, les OS ont de nouveau exprimé un vote négatif à l'unanimité.

En réponse aux **questions diverses**, suite à l'insistance de **Solidaires Finances Publiques** au sujet des problématiques de stationnement dans les locaux Euralliance, la direction a apporté les précisions suivantes :

- Sur l'accessibilité du parking, les agents pourront accéder à une boîte à clé (fonctionnant avec un code) située à l'entrée du parking, à l'intérieur de laquelle ils pourront trouver une télécommande permettant d'ouvrir la barrière. Après utilisation, l'agent devra repositionner celle-ci dans la boîte à clé, afin de permettre aux agents suivants de s'en servir. La direction rappelle que les agents devront être disciplinés pour que ce système fonctionne.
- Concernant l'accès au bâtiment, les agents auront 2 badges, à savoir 1 badge pour l'accès à l'immeuble et un autre pour l'accès aux bureaux.
- Les toilettes du R4 qui devaient être cloisonnés ne le seront plus, sur décision du propriétaire. Cependant, ils ne seront pas mixtes mais commun à l'étage et le retour dans les appartements de la Dircofi se fera par badge.
- L'ouverture aux personnes externes aux services se fera par le biais d'un smartphone positionné au secrétariat.

Du 29 au 31 janvier, seuls les chefs de service, idéalement accompagnés d'un agent volontaire, pourront rester sur place durant les opérations de déménagement. Dès lors, l'ensemble des autres agents ne devront plus être présents sur le site du lundi au mercredi afin de faciliter le travail des déménageurs. À cette fin, les agents seront placés en télétravail ou bénéficieront d'une autorisation d'absence.